

COMMENTAIRES DU SENEGAL SUR LE DRAFT ZERO DES DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR LES SYSTEMES ALIMENTAIRES ET LA NUTRITION

PREMIERE PARTIE – OBJECTIFS

Paragr. 19 et 21 : Nous pensons que l'objectif de conformité avec les obligations internationales devrait être reformulé. Nous savons que certains accords multilatéraux protègent les systèmes alimentaires actuels qui favorisent la production et la consommation de produits alimentaires ne répondant pas aux normes sanitaires et de durabilité que nous souhaitons édicter.

De ce point de vue, la deuxième partie du paragr. 21 qui évoque ces autres engagements pourrait être réécrit comme suit : *il est essentiel que les différents acteurs qui s'occupent de ces questions travaillent à la formulation de propositions visant à rendre les engagements internationaux existants plus cohérents, sans perdre de vue les objectifs vitaux pour tous visés dans ces présentes directives volontaires.*

DEUXIEME PARTIE

Paragr. 30 : La définition donnée de la notion de régime alimentaire sain et durable pourrait être complétée : on pourrait parler *de réduire le risque de développer une maladie transmissible ou non transmissible d'origine alimentaire.*

L'actualité sur l'épidémie du coronavirus nous renseigne sur le fait que les systèmes alimentaires peuvent être la source de maladies transmissibles et ainsi ne pas être qualifiable de sain.

TROISIEME ET QUATRIEME PARTIES

Tout au long du document, les recommandations doivent être adressées aux Etats mais aussi à toutes les autres parties prenantes. C'est cela qui fait d'ailleurs la spécificité du CSA et de ces processus, c'est l'inclusion de tous, aussi bien au moment de l'élaboration des politiques qu'au moment de leur mise en œuvre. Chaque partie a un rôle à jouer dans chaque section des directives.

C'est déjà indiqué au paragr. 47 mais cela doit être reflété tout au long des directives (troisième partie). Tel n'est pas le cas dans ce draft zéro : dans presque toutes les sections et sous sections, on fait des recommandations qui ne s'adressent clairement qu'aux Etats. Il serait bien de s'aligner là sur la vision inclusive du CSA.

Le secteur privé doit être particulièrement sollicité dans la mise en œuvre de toutes les directives, compte tenu de son rôle pivot dans la production, la distribution et la commercialisation des produits alimentaires et de l'impact de ses outils sur l'environnement et l'économie.